

Jean-Pierre SUEUR écrit au Premier Ministre au sujet du projet de vente d'ANTEA, filiale du BRGM.

Communiqué de presse M. Jean-Pierre SUEUR, sénateur du Loiret, a écrit à M. Jean-Pierre RAFFARIN, Premier Ministre, le 4 novembre, pour lui faire part de ses inquiétudes au sujet du projet de vente d'ANTEA, filiale du Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) sur lequel le gouvernement doit statuer dans les jours qui viennent.

Dans sa lettre, M. SUEUR indique que ce projet pose, d'abord, « une question de principe » :

« Le BRGM exerce une mission de service public dans le domaine géologique. Sa filiale ANTEA, qui compte 400 salariés, est la première entité opérationnelle française dans le domaine de l'environnement. Les salariés du BRGM et d'ANTEA partagent la même culture. Les deux entités constituent avec d'autres un ensemble cohérent. La situation financière d'ANTEA est saine. Cet organisme est bénéficiaire depuis plusieurs années. Dans ces conditions, je suis pour ma part, plus que réservé sur le projet d'une vente d'ANTEA qui se traduira inéluctablement par une rupture entre le BRGM et ANTEA, et cela quelles que soient les garanties très temporaires qui ont pu être négociées et les conventions qui pourraient être signées. Il me semblerait bien préférable de continuer à explorer les solutions permettant au BRGM de garder une part significative dans l'actionnariat d'ANTEA. »

M. SUEUR expose, en second lieu, au Premier Ministre, ses interrogations « sur les garanties susceptibles d'être apportées par l'acquéreur qui semble, à ce jour, être retenu au terme de la concurrence qui a eu lieu sous l'égide d'un organisme bancaire. » : « Je crains qu'une logique purement financière l'emporte sur l'objectif de conforter un groupe cohérent et dont le potentiel de développement est important, dans les domaines de la géologie et de l'environnement. Je crains aussi qu'au delà des garanties qui semblent avoir été données par ce groupe pour une période de deux ans, rien n'empêche des évolutions qui, d'une part, rendraient irréversible la rupture entre le BRGM et ANTEA et, d'autre part, pourraient se traduire par des reventes qui seraient préjudiciables à l'activité d'ANTEA et donc à ses salariés. »

En conclusion, M. SUEUR demande au Premier Ministre « l'opération soit différée afin qu'un examen très vigilant puisse être mené eu égard aux préoccupations que je viens d'évoquer. »

Il ajoute : « Il me paraîtrait également très souhaitable qu'une solution fondée sur le maintien d'un actionnariat significatif du BRGM au sein d'ANTEA – et donc d'un lien structurel entre le BRGM et ANTEA – puisse être réétudiée de manière approfondie en lien avec toutes les parties prenantes et, au premier chef, les cadres et les salariés du BRGM et d'ANTEA. »

M. Jean-Pierre SUEUR a également écrit à ce sujet à MM. MER, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, LAMBERT, ministre délégué au budget, Mmes FONTAINE, ministre déléguée à l'industrie, HAIGNERE, ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies, et à M. LACROIX, Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret.

Thème : RECHERCHE